

Vous souhaitez devenir maréchal-ferrant?

Ce qu'il faut savoir...

L'environnement

Aujourd'hui, la filière cheval est la seule à fournir du travail au maréchal-ferrant. Depuis les dix dernières années, elle affiche une croissance régulière de 1 à 2%. En 2006, elle compte 67 000 emplois pour 900 000 équidés.

L'activité de la filière cheval peut se décomposer en quatre domaines¹:

- **les courses** avec 2 270 réunions par an sur 249 hippodromes (17 492 courses avec 217 887 partants). Le nombre d'entraîneurs est en baisse régulière de 3% depuis 10 ans ;
- **les sports et les loisirs** avec 1,5 millions de cavaliers (estimation) dont 523 619 licenciés à la FFE (Fédération Française d'Équitation, 4^{ème} fédération sportive en France) majoritairement des femmes (78%) et des jeunes de moins de 18 ans (68%), 24 630 épreuves de compétition avec 679 799 partants (les 2/3 en sauts d'obstacles) et 6 397 établissements équestres (en augmentation de 22% en 10 ans);
- **le travail** (police montée, débardage, agriculture bio, chevaux territoriaux...), activité marginale mais bien dans le concept du développement durable, donc en hausse ;
- **la production de viande** dont la consommation a baissé de 58% en 20 ans.

La profession

On estime à quelque 1700 le nombre de maréchaux-ferrants actifs, dont 1500 chefs d'entreprise et 200 salariés (fonctionnaires compris).

Ils sont représentés par deux organisations professionnelles patronales :

- la FNAR (Fédération Nationale de l'Artisanat Rural) www.fnar.fr
- 1'UFM (Union Française des Maréchaux-ferrants) www.ufm.asso.fr.

Sur le plan européen, l'EFFA (European Federation of Farriers Associations) tente de rassembler la profession www.eurofarrier.org.

Localement, on note l'existence de quelques associations de maréchaux avec des objectifs variés.

Enfin, l'Institut de la Maréchalerie est un centre de ressources, de recherches et de formation pour le métier, et plus particulièrement pour son devenir <u>www.institut-marechalerie.com</u>.

¹ Sources <u>www.haras-nationaux.fr</u>



La formation

La formation initiale peut s'acquérir de trois manières :

- la formation scolaire (de 16 à 25 ans) dure deux ans. L'élève étant sous statut scolaire, il ne peut pas prétendre à une rémunération pendant ses stages en entreprise (maximum de 50% du temps de formation) mais il bénéficie des vacances scolaires ;
- la formation par apprentissage (de 16 à 25 ans) dure deux ou trois ans (selon les sites). Le contrat d'apprentissage que l'apprenti signe avec une entreprise est un contrat de travail, donc soumis à rémunération (% du SMIC) et aux dispositions relatives aux congés payés. L'apprenti passe 75% du temps à l'entreprise et 25% au Centre de formation d'apprentis (CFA) où lui sont enseignées les matières générales et professionnelles. Entrer en formation en apprentissage nécessite d'avoir trouvé une entreprise et d'être inscrit dans un CFA.
- la formation continue (de 18 à 60 ans) est concentrée sur une période de dix à seize mois selon les sites et le niveau du candidat. Elle se passe essentiellement en centre de formation, accompagnée toutefois de stages en entreprise en qualité de stagiaire, donc non rémunérée. Cette formation est payante mais elle peut faire l'objet d'une prise en charge financière partielle ou totale dans le cadre des différentes aides à l'emploi ou à la reconversion.

La formation initiale est assurée par les établissements publics et privés suivants :

Nom	Formation	Adresse	CP	Ville	Téléphone
CFA-CFPPA de St Hilaire du Harcouët	A – C	Route de Fougères	50600	St Hilaire du Harcouët	02 33 91 02 20
CFA du Comminges	A	Rue des écoles	31210	Gourdan-Polignan	05 61 94 73 34
CFA Chambre des métiers de l'Oise	A – C	24 rue de l'Industrie	60000	Beauvais	03 44 02 21 16
CFA du LPA de Laval	A	321 route de St Nazaire	53013	Laval	02 43 66 06 91
LPA-CFPPA de Marseille	S-C	89 Traverse de Parangon	13008	Marseille	04 91 72 70 75
LAP de Sury le Comtal	S	1 rue du petit lavoir	42450	Sury le Comtal	04 77 30 83 12
LPA-CFPPA du Gers	S-C	Valentées	32300	Mirande	05 62 66 52 39
LEGTA de la Lozère	S	Civergois	48200	St Chély d'Apcher	04 66 42 61 50
LEGTA de la Meuse	A – C	8 av. Kennedy	55100	Verdun	03 29 86 10 42
CFA – CFPPA de la Lozère	A	1 av. des Martyrs de la Résistance	48100	Marvejols	04 66 32 73 99
LEGTA les Vaseix	S		87430	Verneuil sur Vienne	05 55 48 44 00
MFR	S	Route de Monétay / Loire	03470	Saligny sur Roudon	04 70 42 22 76
MFR	S	41 rue G. Clémenceau	29230	Landivisiau	02 98 68 02 24
MFR	S-C	Site de Beauregard	02260	Clairefontaine	03 23 97 27 30
LAP de St Cyran du Jambot	С	1 route de Chatillon	36700	St Cyran du Jambot	02 54 02 22 50
Genech Formation	С	28 rue Victor Hugo	59810	Lesquin	03 20 62 29 99
A: formation par app	S : formation scolaire		C : formation continue		

Pour plus de renseignements sur la situation de la formation initiale en maréchalerie, consultez :

La formation initiale en maréchalerie, Librairie du compagnonnage, 2 rue de Brosse 75004 Paris Tél: 01 48 87 88 14 www.librairie-compagnons.com



Il existe deux diplômes de niveau V:

- le CAPA maréchalerie (taux de réussite moyen : 43%)
- le BEPA activités hippiques option maréchalerie (taux de réussite moyen : 76%) supprimé; donc plus proposé à la rentrée 2009

Un diplôme de niveau IV :

- le BTM maréchalerie, 2 ans supplémentaires après le CAPA ou le BEPA uniquement en contrat d'apprentissage (taux de réussite moyen : 43%)

Un titre homologué au niveau III

- Un des meilleurs ouvriers de France (MOF) www.mof.asso.fr

Notons ici que la loi de 1996 oblige quiconque à vouloir pratiquer la maréchalerie à être titulaire d'un diplôme de niveau V.

Stages divers, journées techniques, congrès professionnels, Internet, librairie spécialisée (www.librairie-compagnons.com) et presse professionnelle (www.farriersjournal.com) permettent aux maréchaux-ferrants de continuer à se former.

Les Compagnons du Devoir ne proposent pas de formation initiale en maréchalerie, mais un perfectionnement par le voyage comme salarié dans différentes entreprises au moins d'Europe.

Les perspectives de carrière

Les débouchés

À l'issue de sa formation initiale, le maréchal-ferrant peut :

- parfaire sa formation par le voyage et le compagnonnage <u>www.compagnons-du-devoir.com</u>
- trouver une place salariée dans une entreprise de maréchalerie ou dans un établissement équestre www.equiressources.com, www.fnar.fr, www.ufm.asso.fr
- entrer à la forge de la Garde républicaine <u>www.garderepublicaine.com</u>
- trouver une embauche à l'étranger
- créer ou reprendre une entreprise (se renseigner auprès des Chambres des métiers).

Les effectifs

Pour être occupé à temps plein, un maréchal doit avoir environ 210 chevaux à l'entretien (en sports et loisirs mais 140 en course). Les 900 000 équidés estimés n'ayant pas tous besoin d'un service maréchal régulier (poneys, chevaux d'élevage, en retraite, de viande...), la division de ce nombre par celui de maréchaux-ferrants ne donne aucune indication fiable. Aujourd'hui, les besoins quantitatifs semblent équilibrés, sauf peut-être dans deux types de clientèle : les particuliers pour des raisons de rentabilité et les courses par manque de formations spécifiques.

Cependant, quelques chiffres sont utiles à connaître :

- il y a en permanence entre 550 et 600 personnes en formation (toutes formations confondues)
- environ 280 personnes s'inscrivent chaque année à un examen de maréchalerie de niveau V.

En France, on forme en cinq ans autant de maréchaux qu'il faudrait pour renouveler toute la profession. Et pourtant, sur 100 personnes désirant devenir maréchal-ferrant, 34 trouvent et suivent



une formation initiale, 15 obtiennent un diplôme de niveau V, 5 poursuivent vers un niveau IV et 2 finissent avec le BTM (selon les chiffres de 2006, en hausse depuis pour les deux derniers).

La pénibilité

La durée de vie professionnelle moyenne d'un maréchal-ferrant est aujourd'hui d'une vingtaine d'années. Pour beaucoup la reconversion semble inévitable. Les causes sont multiples :

- des déplacements importants (800 à 1000 Km/semaine)
- des tarifs souvent bas (prix de vente moyen HT d'une ferrure : 60 à 65 euros) qui obligent à tenir une cadence élevée ;
- des chevaux pas toujours bien éduqués et des conditions de travail souvent aléatoires.

Seulement 10 % des jeunes en formation pensent exercer jusqu'à la retraite.

Quelques conseils...

Avant de se lancer en maréchalerie, il est préférable de :

- ne pas négliger la formation générale. Un bon bagage scolaire est nécessaire pour assimiler correctement la théorie professionnelle (anatomie, biomécanique, technologie...), travailler en équipe avec le vétérinaire, gérer son entreprise et se donner toutes les chances lors d'une éventuelle reconversion ;
- ♦ être déjà au contact du cheval, avoir un minimum de connaissance sur son comportement et être « attiré » sinon « passionné » par cet animal ;
- passer au moins une semaine complète avec un artisan maréchal-ferrant (obligatoirement avec une assurance adaptée) afin de mieux connaître les réalités quotidiennes de l'exercice du métier;
- ♦ s'assurer de n'avoir aucune incompatibilité physique ;
- comprendre que la maréchalerie d'aujourd'hui réclame des hautes compétences pour pouvoir assurer le meilleur fonctionnement possible de l'appareil locomoteur équin par un travail approprié sur la boîte cornée.

Et plus encore avec

L'institut de la Maréchalerie

48 quai Malakoff 44000 Nantes im@compagnons-du-devoir.com www.institut-marechalerie.com
Jean Mopin 06 26 48 02 77